



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 18 juillet 2013

La Banque Postale lance une offre d'assurance santé dédiée aux jeunes à l'étranger

La Banque Postale complète son offre d'assurance santé avec une offre dédiée aux jeunes partant à l'étranger, pour de courts séjours (stage linguistique, voyage scolaire...) ou pour des séjours longs (échange universitaire, stage, Programme Vacances-Travail, année de césure...).

Deux offres sont proposées : une offre destinée aux enfants entre 12 et 18 ans pour des séjours allant d'une semaine à un mois et une offre pour les étudiants, âgés de plus de 18 ans et jusqu'à 30 ans, pour des séjours allant d'une semaine à 12 mois renouvelables.

Comme l'ensemble de la gamme d'assurance santé de La Banque Postale, cette offre propose des garanties essentielles : remboursement dès le premier euro dépensé, prise en charge sans avance de frais en cas d'hospitalisation de plus de 24h, assistance, responsabilité civile ainsi qu'une assurance examen spécifique pour les étudiants.

Par ailleurs, La Banque Postale a fait le choix d'une offre simple et claire, afin de faciliter les démarches des enfants et des étudiants confrontés à un problème de santé lors d'un voyage. Pour cela, elle a fait appel à un partenaire, April International Expat, spécialiste des solutions d'assurance internationales, chargé de la gestion des jeunes clients pendant leur séjour à l'étranger.

Lorsque l'assuré consulte un professionnel de santé, il lui suffit d'envoyer le formulaire de demande de remboursement complété, d'y joindre les originaux des factures acquittées et des prescriptions médicales. Le remboursement est ensuite traité sous 48 heures¹.

En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, l'assuré compose les numéros d'urgence mentionnés sur la carte remise lors de sa souscription. En cas de besoin, il est alors orienté vers un établissement adapté à son état de santé. Le service de gestion contacte directement l'établissement dans lequel il est admis et se charge ensuite de régler la facture d'hospitalisation correspondant à son séjour. De plus, l'offre de La Banque Postale permet à un membre de la famille de se rendre au chevet de l'enfant.

Enfin, un service d'assistance joignable 24h/24, et 7 jours sur 7 via un numéro d'urgence indiqué sur la carte d'assuré, permet à l'enfant de bénéficier d'une aide et de conseils en cas de problème de santé.

¹ hors délais bancaires et postaux

* *
*

La Banque Postale (www.labanquepostale.fr)

La Banque Postale, filiale bancaire du groupe La Poste, est une banque unique et singulière sur le marché de la banque de détail en France. Fidèle à ses valeurs d'intérêt général, de confiance et de proximité, La Banque Postale place l'accueil attentif de tous au cœur de son métier. Elle accompagne ses clients, particuliers comme entreprises, dans une relation bancaire durable, avec une gamme de produits et services accessibles, à un tarif raisonnable. Elle enrichit sans cesse son offre en s'appuyant notamment sur l'expertise de filiales et partenaires, s'ouvrant ainsi à de nouveaux domaines. La Banque Postale est accessible 24h/24, 7j/7, en tout lieu et à tout moment.

La Banque Postale, c'est :

- 5, 241 milliards d'euros de PNB
- 11,6 millions de comptes courants postaux
- 10,6 millions de clients actifs
- 446 000 clients Entreprises, Collectivités et Associations
- Plus de 7 millions de cartes bancaires
- 17 000 points de contact

Chiffres à fin 2012

Annexe : Caractéristiques techniques de l'offre santé des jeunes à l'étranger

Souscripteur	-18 ans minimum
Les assurés du contrat	<p>Les assurés de ce contrat peuvent être toute personne physique qui :</p> <ul style="list-style-type: none"> • séjourne en dehors de son pays de nationalité pour une durée comprise entre 1 semaine et 12 mois ; • est âgée de 12 ans ou plus et de moins de 31 ans au moment de la date d'effet du contrat.
Garanties « hospitalisation »	<p>Les frais d'hospitalisation sont couverts à 100% des frais réels, jusqu'à 200 000 €, dès le 1^{er} euro dépensé, sans franchise, ni délai d'attente.</p> <p>Les « plus » : <i>En cas d'hospitalisation de plus de 24 heures, l'assuré bénéficie d'un service de règlement des frais d'hospitalisation dans le monde entier, joignable 24h/24, 7j/7.</i></p> <p>Pour cela, il suffit de composer les numéros d'urgence mentionnés sur sa carte d'assuré (remise lors de sa souscription). En cas de besoin, APRIL International peut l'orienter vers un établissement adapté à son état de santé. APRIL International contacte l'établissement dans lequel il est admis et se charge ensuite de régler la facture d'hospitalisation correspondant à son séjour.</p>
Garanties « médecine courante »	<p>Sont pris en charge dans le cadre de ces garanties :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les honoraires de médecins généralistes et spécialistes, • les actes de radiologie, d'imagerie, d'échographie, • les analyses médicales et examens de laboratoire, • les médicaments, • les frais dentaires d'urgence. <p>Les « plus » :</p> <p>Les demandes de remboursement de l'assuré sont traitées sous 48h, hors délais bancaires et postaux.</p> <p>L'assuré bénéficie également de services exclusifs aux Etats-Unis, grâce à des accords avec des réseaux de soins dans lesquels il n'a pas à faire d'avance d'argent, APRIL International Expat règle directement sa facture auprès de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 000 hôpitaux - 490 000 médecins - 57 000 pharmacies - 840 000 professionnels de santé. <p>L'assuré peut très facilement trouver le professionnel de santé le plus proche de lui via un service de géolocalisation et demander de consultation à domicile pour éviter les attentes aux urgences et ne pas avoir à régler lui-même sa consultation.</p>

Garanties « assistance »	Sont également incluses des garanties d'assistance très utiles en cas de problème grave : en cas d'urgence, APRIL International organise le rapatriement médical de l'assuré, 24h/24, à votre domicile ou vers l'hôpital le mieux adapté et prend en charge les frais de transport et d'hébergement d'un proche venu lui rendre visite.
Garanties « Responsabilité civile vie privée et stages à l'étranger »	Sont pris en charge les dommages causés à autrui à l'occasion du séjour à l'étranger, dans le cadre privé ainsi que pendant un stage en entreprise.

De nombreux services associés très utiles pour les « jeunes »	<p>Service de 1^{er} avis médical : Une équipe de médecins est à l'écoute de l'assuré 24h/24 et 7j/7 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'aider à comprendre un symptôme, un diagnostic ou un traitement, • l'aider à préparer ses voyages (vaccins obligatoires et conseillés), • le renseigner sur les équivalences des médicaments dans le monde entier. <p>Service de traductions : En cas de difficulté de compréhension d'un document en langue étrangère, le contrat prévoit un forfait pour la traduction de divers documents administratifs (attestation de scolarité, contrat de bail...).</p> <p>Des numéros d'urgence joignables 24h/24, 7j/7</p>
--	--